



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

**PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 20 février 2013, 20H30**

Date de la convocation : 14 février 2013

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: ARNAL Stéphane, BERNARD Stéphanie, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Absents excusés : COULON Arnaud, BERNARD Stéphanie pour le point n°1

Pouvoirs :

Président de séance : FEYDEL Josiane

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

☒ Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2013: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à 16 voix pour et 1 abstention.

1) Modification des Statuts de la CCPB

La CCPB souhaite élargir ses compétences pour la construction, sur la Commune de Replonges, de locaux sociaux destinés à la Croix Rouge et au Secours Catholique.

La CCPB a délibéré en ce sens et a notifié sa délibération à chaque Conseil municipal qui doit se prononcer dans un délai de trois mois, à défaut la décision des communes sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal accepte, à mains levées et à 16 voix pour et une abstention, de modifier la rédaction de l'article n°II-3 des statuts initiaux de la CCPB en prenant en compte la proposition précitée.

Arrivée de Stéphanie BERNARD

2) Contraction d'un emprunt de 1 000 000€ et d'un emprunt de 1 500 000€ pour financer les travaux de la salle des fêtes.

Madame le Maire rappelle au Conseil que le montant des travaux d'investissement de la salle des fêtes qui sera à payer en 2013, au regard du marché et des devis complémentaires signés, s'élève à plus de 2 500 000€.

La Commune doit donc engager un emprunt d'un montant de 2 500 000€ pour financer ces travaux, les recettes courantes du budget servant à financer les autres investissements de l'année.

Après consultation, aucune banque n'accepte de prêter l'intégralité de ce montant. En revanche les sommes suivantes sont proposées:

- le Crédit agricole pour 1 000 000€ répartis en deux emprunts : 800 000€ sur 20 ans, avec échéances annuelles constantes, taux fixe de 4.80%; 200 000€ correspondant à la subvention attendue de la CCPB sur 1 an, taux fixe de 3.12%, remboursable en anticipé sans frais ; frais de dossier à discuter ;

- la Caisse d'Epargne pour 500 000€ sur 20 ans, avec échéances trimestrielles constantes, taux fixe de 4.75%, frais de dossier de 400€ ;
- le Crédit Foncier en lien avec la Caisse d'Epargne, pour 1 000 000€ sur 20 ans, avec échéances trimestrielles, taux fixe de 4.70%, frais de dossier de 850€ ;

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à contracter ces emprunts, signer les contrats d'emprunt et tous les documents s'y rapportant, et à débloquer les fonds en temps voulus.

3) Dérogation concernant les rythmes scolaires

Madame le Maire informe le Conseil qu'un décret du 26 janvier 2013 vient modifier les rythmes scolaires, en entérinant le retour à la semaine de 4,5 jours en primaire à la rentrée 2013, avec possibilité de dérogations pour le choix du samedi matin et pour un report à la rentrée 2014. Les communes qui ne souhaiteraient pas appliquer cette réforme en 2013, pour des raisons d'organisation, doivent se déterminer avant fin mars pour demander le report à la rentrée 2014.

Au regard de l'organisation qui est à mettre en place pour occuper les enfants dans les tranches horaires qui seront destinées aux activités, Madame le Maire propose de demander l'instauration de cette réforme sur Manziat seulement en 2014. Cela permettra de réfléchir sur les activités à proposer et sur leur encadrement, de mettre en place un plan éducatif territorial au niveau de la CCPB, et également d'étudier les différentes organisations qui seront mises en place dans les communes pilotes.

Des réunions ont eu lieu avec les enseignants des deux écoles de la Commune début janvier, et la CCPB a également réuni les directeurs d'écoles du territoire. Madame le Maire a assisté à la formation organisée par le CNFPT à Lyon et, avec Denis LARDET et Pascale CATHERIN, à la réunion organisée par l'AMR à Bourg à ce sujet.

La CCPB propose d'élaborer un PET (projet éducatif territorial) qui permet d'obtenir des taux d'encadrement plus souples et de mutualiser les intervenants entre les communes. Un comité de pilotage va être mis sur pieds pour monter ce PET pour décembre 2013 afin de pouvoir le communiquer à la Préfecture et à l'Académie. Il comprendra des élus, des enseignants, des parents d'élèves, des représentants d'associations.

Christian LACROIX explique que l'Etat tente de se débarrasser de l'école sur les Communes avec cette réforme, alors même que les dotations baissent.

Madame le Maire pense qu'il est possible de faire mieux pour les enfants en respectant les rythmes éducatifs. Il ne faut pas forcément instaurer des pauses en fin de journée, mais plutôt en début de matinée et d'après midi, où les enfants sont le moins attentifs. Cela respecterait mieux les rythmes chrono-biologiques des enfants.

Christian LACROIX explique que le problème sera de recruter des gens qualifiés pour assurer les activités et qu'au final les enfants resteront le même nombre d'heures à l'école.

Madame le Maire précise que si le temps périscolaire est positionné en fin de journée, il sera tout de même obligatoire d'accueillir les enfants jusqu'à 16h30.

Christian LACROIX précise que les syndicats d'enseignants ont toujours été d'accord pour l'école le samedi matin, ce qui était l'idéal pour les enfants, mais pas pour les parents.

Madame le Maire insiste sur le fait que les activités ont pour but d'améliorer la journée des enfants, et pas forcément de leur apprendre encore plus de choses. Il y a trois moments importants pour les enfants : famille, école, loisirs.

Concernant le PET, des objectifs généraux seront définis par la CCPB. Ensuite la commune devra définir des activités en fonction des locaux, des enseignants, des contraintes locales. Cette réforme ne concerne que l'enseignement public, et pas les écoles privées, qui peuvent tout de même l'appliquer si elles le souhaitent.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, est d'accord pour que la Commune demande le report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission CLES (François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE) :

Denis BOYAT fait le point sur la location de la future salle des fêtes. Il précise que la commission ne veut pas trop pénaliser les associations avec des tarifs prohibitifs, mais qu'il faut toutefois prendre en compte le coût des équipements. Les locations pour 4h seront supprimées. Dans la période du 1^{er} octobre au 30 avril un forfait chauffage sera appliqué.

Les prix appliqués aux manziatis seront 2.5 fois ceux appliqués aux associations, et 5 fois pour les extérieurs. Les gratuités annuelles sont maintenues ainsi que les gratuités des assemblées générales. Le jour supplémentaire sera facturé 80% du tarif du 1^{er}.

Un courrier sera envoyé aux associations pour préparer l'inauguration de la salle des fêtes.

⇒ Commission Communication (Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN, Stéphanie BERNARD) :

Denis BOYAT revient sur le point qui a été fait à Stéphanie BERNARD sur le fonctionnement et les missions de la Commission.

Des articles ont déjà été recensés pour le prochain Manziat infos. Il faudra voir s'il est possible de faire remonter l'état civil avant 1990.

Il fait un point sur les dernières mises à jour du site internet et sur les résultats du questionnaire de satisfaction.

⇒ Commission Bâtiments (Arnaud COULON, François DUBY, Pascale CATHERIN, Christian CATHERIN, Ludovic DESMARIS) :

Denis LARDET explique au conseil qu'il a demandé de nombreux devis concernant les vérifications périodiques obligatoires, afin de mettre la commune en règle.

Un devis du SIEA est parvenu concernant la réparation de certains points lumineux de la Commune (candélabres cassés, mâts tordus...). Il faudra se poser la question de savoir s'il faut continuer à amener l'éclairage partout sur la commune ou s'il faut privilégier le renouvellement des points existants. Cependant le renouvellement des coffrets très endommagés qui avait été demandé n'a pas été chiffré, ni le câblage du rond point. Tout cela va donc être revu avec SAFEGE lors de la prochaine réunion sur le terrain.

⇒ Commission Espace du Chêne (Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY, Stéphanie BERNARD) :

Denis LARDET annonce que les travaux ont pris un retard de deux semaines en raison du mauvais temps.

La 1ere semaine de mars, deux tables, des chaises, de la vaisselle et une autolaveuse vont être amenées en mairie en démonstration. Les deux frigos qui manquent dans le hall devraient

pouvoir être fournis par l'entreprise titulaire du marché, en raison des moins values au marché.

Denis LARDET et Jean LAURENT ont rencontré un géomètre pour la maîtrise d'œuvre concernant l'extension du réseau d'eau usée pour le raccordement à l'égout du gymnase. Ils ont ainsi chiffré les travaux afin de pouvoir demander une subvention.

⇒ Commission Urbanisme (Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT):
Denis LARDET annonce au Conseil que tout est calme en ce moment et que la commission associée à Stéphanie BRAILLARD va travailler sur une modification du PLU.

Informations et questions diverses.

Madame le Maire revient sur la réunion qui a eu lieu avec la DDT concernant le PPRI (plan de prévention des risques inondation). Le tracé définitif de ce dernier sera présenté en réunion publique le mercredi 3 avril à 20h00. Des plaquettes seront envoyées aux habitants concernés. Les communes d'Asnières et de Vésines seront aussi concernées par cette réunion.

Concernant l'extension des locaux du foot, cela semble possible. La Commune attend un courrier écrit du responsable de l'unité. Les travaux ne seront de toute manière pas effectués sur les années 2013 ou 2014.

Concernant la step, il est précisé que les réseaux devront être mis en conformité. Il est également précisé que les contraintes de construction en zone non inondable sont valables pour toutes les communes.

Madame le Maire annonce qu'une réunion assainissement aura lieu le 5 mars à 15h avec la DDT, le Satese du Conseil Général et l'Agence de l'eau. Il s'agira de leur expliquer que la Commune est dans une impasse, car en zone non inondable les terrains sont trop près des habitations ou en zone agricole. Avant aura lieu une réunion avec les agriculteurs concernés car leurs terres sont impactées par le projet de nouvelle station.

Une réunion aura lieu avec les riverains de l'Echaly concernant le mauvais état de ce chemin. Il faudra entamer une négociation avec l'ensemble des riverains pour définir le tracé du chemin avant le rachat des parcelles. Mais il faudra également attendre que la station d'épuration soit définitivement positionnée, car selon son emplacement, les réseaux seront à déplacer, donc la route ne pourra pas être faite tout de suite.

Des riverains de Chante Loup sont également venus en Mairie. Les trous de la route seront colmatés, mais les maisons étant situées à la lisière d'un bois, elles ne peuvent attendre une route parfaitement entretenue.

Stéphanie SIMON a été engagée pour effectuer les états des lieux, pour 4h par semaines, à compter du 1^{er} mars. Elle a pris connaissance de l'annonce par le biais du site internet.

Madame le Maire informe alors le Conseil qu'un dégât des eaux a eu lieu dans l'immeuble de la poste. Une soudure a cédé sur un tuyau situé entre les deux appartements le lundi 18 février. Une vitre a également été cassée à la salle des fêtes lors du bal des conscrits le samedi 16 février, ainsi que d'une vitre au Manziaty, et une voiture a été abîmée. Il faudra réfléchir à la pérennité des bals dans la nouvelle salle.

Madame le Maire et Pascale CATHERIN reviennent ensuite sur un problème qui se pose le long de la RD 933. Le portail de Mr DUVERNAY est situé en contrebas du trottoir, et l'entreprise a du incliner ce dernier pour que l'entrée reste accessible. Or désormais les poussettes et fauteuils roulant ne pourront plus passer. Mr DUVERNAY refusant d'abandonner cette entrée, bien qu'il en possède une autre, un passage piéton devra être implanté afin que les piétons continuent leur cheminement de l'autre côté de la route, où le trottoir sera conforme. Madame le Maire précise bien que Mr DUVERNAY a profité que l'entreprise soit sur place pour lui faire monter son mur, mais à ses propres frais. Le mur n'est nullement payé par la commune.

Il faudra également se poser la question de l'instauration d'une redevance au vendeur de pizza. Il avait été délibéré que la Commune ne demanderait pas de droits de place pour le marché, or ce camion ne fait pas partie du marché, et fait désormais concurrence au Manziaty.

Madame le Maire informe la Commune que le résultat du recensement annonce une baisse de la population de 1984 habitants estimée en 2013 à 1939 personnes comptées. Cela pourrait être dû au vieillissement de la population, avec les enfants qui quittent la commune. Pour que la commune soit plus attrayante, il faudrait revoir la règle des 1 100m² pour la construction. Si on choisit de rester à ce seuil, et donc de freiner l'arrivée de nouvelle population, les habitants ne pourront pas demander à la commune des prestations et équipements tels que dans les grandes communes.

Jean LAURENT informe le Conseil que les rosiers ont été replantés sur le rond point samedi. La qualité de la terre y est médiocre, ce qui pourrait expliquer que certains n'aient pas pris. Il précise enfin que les entreprise RPC et SIAC vont être rencontrées par la Commune pour leur présenter les conventions de rejet qui ont été établies.

(Séance levée à 23h15)

Le Maire

Le Secrétaire,

Les Conseillers,